

TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE MATAWINIE

AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Matawinie, que les membres du Conseil municipal du TNO, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 19 mars 2025 à 13h30 aux bureaux de la MRC de Matawinie située au 3184, 1^{re} Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 2140, Lac Charland, TNO Nord

Matricule : 5193-17-6075

Lot : N/A (bail de villégiature)

Objet : Autoriser le déplacement d'une partie d'une habitation existante et la reconstruction d'une partie du bâtiment principal à moins de 25 mètres des limites de propriété avant (cours d'eau), ce qui contrevient à l'article 4.3.1 du règlement de zonage TNO-31-1995. De plus, la demande concerne l'empiètement de galerie dans la marge de recul avant (cours d'eau), ce qui contrevient à l'article 4.3.1.1 du règlement de zonage TNO-31-1995.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À RAWDON, CE TROISIÈME JOUR DE MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ



Edith Gravel

Directrice générale et greffière-trésorière